



L'assistance de  
l'hospitalité /  
Accueil Etrangers



assistance aux particuliers :  
la couverture d'assistance  
pour les étrangers entrant  
dans l'espace Schengen



# L'assistance de l'hospitalité / Accueil Etrangers

**assistance aux particuliers :**  
la couverture d'assistance pour  
les étrangers entrant dans  
l'espace Schengen

## Entrée dans l'espace Schengen

Ce contrat répond aux exigences d'obtention d'un visa pour l'espace Schengen.

### pour mieux accueillir tous ceux qui viennent en visite

Avoir le sens de l'hospitalité est déjà la plus grande des qualités que l'on puisse offrir à tous ceux qui viennent de loin pour visiter la France. Pour que cet accueil soit irréprochable, nous avons associé le sens des responsabilités à celui de l'hospitalité. Avec l'assistance "Accueil Étrangers", quoi qu'il arrive pendant leur séjour, AXA Assistance sera toujours aux côtés de vos invités...

### • Où est-il valable ?

Les garanties couvrent tout bénéficiaire lors de ses déplacements dans l'espace Schengen.

### • Qui peut en bénéficier ?

Toute personne physique en déplacement pour une durée **inférieure à 90 jours** consécutifs et résidant habituellement dans l'un des pays indiqués à la rubrique « Zone géographique de provenance » (à l'exception de leur pays de domicile habituel).

**POUR TOUTE INFORMATION  
ET SOUSCRIPTION**  
Adressez-vous à votre  
interlocuteur habituel  
ou contactez AXA Assistance  
au 01 55 92 41 50

### Pour consulter la liste des pays membres :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/swf/carte.swf>

## offre / Accueil Etrangers

(séjours inférieurs à 90 jours)

### OPTION 1 GARANTIES DE BASE : MALADIE ET ACCIDENTS JUSQU'À 30 000 moins de 65 ans

Prix TTC* par personne pour un séjour de :	TARIF A Zone 2	TARIF B Zones 3 et 4	TARIF C Zone 5
1 à 8 jours	9 €	11 €	13 €
9 à 16 jours	13 €	16 €	20 €
17 à 24 jours	26 €	35 €	41 €
25 à 32 jours	42 €	55 €	60 €
33 à 45 jours	55 €	68 €	79 €
46 à 62 jours	63 €	79 €	96 €
63 à 90 jours	71 €	89 €	108 €

\* TVA au taux en vigueur

### OPTION 2 GARANTIES ÉTENDUES : MALADIE ET ACCIDENTS JUSQU'À 42 000 moins de 79 ans

Prix TTC* par personne pour un séjour de :	TARIF A Zone 2	TARIF B Zones 3 et 4	TARIF C Zone 5
1 à 8 jours	13 €	15 €	21 €
9 à 16 jours	24 €	29 €	34 €
17 à 24 jours	36 €	42 €	49 €
25 à 32 jours	49 €	57 €	66 €
33 à 45 jours	71 €	82 €	95 €
46 à 62 jours	95 €	108 €	127 €
63 à 90 jours	119 €	135 €	161 €

\* TVA au taux en vigueur

### ZONE GÉOGRAPHIQUE DE PROVENANCE

#### TARIF A

**Zone 1 :** France métropolitaine principautés d'Andore et de Monaco.

**Zone 2 :** Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

#### TARIF B

**Zone 3 :** Albanie, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Estonie, FYROM (Macédoine), Hongrie, Israël, Lettonie, Malte, Maroc, Moldavie, Pologne, Roumanie, République Islamique d'Iran, République Slovaque, République Tchèque, Slovaquie, Tunisie, Turquie, Ukraine, Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

**Zone 4 :** Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Oman, Qatar, Syrie, Yémen.

#### TARIF C

**Zone 5 :** Monde entier.



# les prestations /

## Résumé des garanties

### Option 1 - Garanties de base - maladie et accident jusqu'à 30 000 €

**MOINS DE 65 ANS**

Votre problème	Notre solution	Nous garantissons
Vous êtes victime d'un accident ou d'une maladie soudaine	Nous organisons votre rapatriement médical et assurons le retour de vos proches	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais pour le rapatriement</li> <li>• 1 titre de transport retour pour les proches</li> </ul>
Vous êtes victime d'un accident ou d'une maladie soudaine	Nous couvrons vos frais médicaux et d'hospitalisation sur la base de 100 % du tarif de convention de la sécurité sociale française	La prise en charge des frais médicaux jusqu'à 30 000 € et 160 € pour les soins dentaires d'urgence (franchise 46 €)
Votre hospitalisation sur place excède 6 jours consécutifs	Nous organisons le déplacement d'un membre de votre famille jusqu'à votre chevet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 titre de transport A/R</li> <li>• 6 nuits d'hôtel (77 € par nuit)</li> </ul>
Décès	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous organisons le rapatriement du corps</li> <li>• Nous prenons en charge le voyage d'un proche pour l'accompagnement du défunt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais réels de rapatriement du corps</li> <li>• Les frais de cercueil à concurrence de 770 €</li> <li>• 1 titre de transport A/R pour un proche</li> </ul>
Vous devez régler une caution pénale ou des frais d'avocat	Nous avançons sur place la caution pénale et prenons en charge les frais d'avocat	Jusqu'à 7 630 € d'avance pour la caution pénale et 3 050 € de prise en charge pour les frais d'avocat
Vous perdez vos bagages, vos moyens de paiement, vous avez besoin d'une information ou de transmettre un message urgent	Nous mettons à votre disposition un service d'information et d'assistance qui vous aidera dans vos démarches administratives, répondra à vos questions médicales et se chargera si besoin de transmettre des messages urgents entre vous-mêmes et vos proches	Un accueil téléphonique 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

### Option 2 - Garanties étendues - maladie et accident jusqu'à 42 000 €

**MOINS DE 79 ANS**

Votre problème	Notre solution	Nous garantissons (En plus de l'option 1)
Vous êtes victime d'un accident ou d'une maladie soudaine	Nous couvrons vos frais médicaux et d'hospitalisation sur la base de 100 % du tarif de convention de la sécurité sociale française	La prise en charge des frais médicaux jusqu'à 42 000 € et 153 € pour les soins dentaires d'urgence (franchise 46 €)
Un de vos proches décède ou est hospitalisé plus de 6 jours	Nous organisons votre retour anticipé	1 titre de transport aller simple dans les 8 jours à compter de la date de l'événement
Vous êtes victime d'un accident en mer ou en montagne	Nous prenons en charge les frais de secours	1 830 € pour les frais de recherche en mer ou en montagne et pour les secours sur piste
Vous perdez ou vous faites voler vos bagages pendant votre voyage	L'assurance bagages	La prise en charge de vos effets personnels à concurrence de 1 000 €
Votre responsabilité civile est mise en cause dans un accident	L'assurance responsabilité civile vie privée en villégiature	1 500 000 € maximum par sinistre (tous dommages confondus)

### Les "plus" qui font la différence

- Des frais de santé couverts dès le premier euro sur la base de 100 % du tarif de convention, déduction faite de toute franchise.
- Le choix entre deux niveaux de couverture.
- Une souscription ouverte aux personnes âgées de moins de 79 ans dans l'option 2 «garanties étendues».
- Des garanties Responsabilité Civile Vie privée et une assurance bagages en option.
- Des garanties de prise en charge des frais en cas d'accident en mer ou en montagne.

AXA Assistance France Assurances  
 Entreprise régie par le Code des Assurances  
 6, rue André Gide - 92320 Châtillon - Tél. : 01 55 92 40 00  
 Fax : 01 55 92 40 59  
 www.axa-assistance.fr - E-mail : axa.assistance@axa-assistance.com

S.A. au capital de 7 275 660 euros - 451 392 724 RCS Nanterre  
 AXA Assistance France Assurances est contrôlée par l'Autorité de contrôle  
 des Assurances et des Mutuelles située : 3, rue de Taitbout - 75009 Paris - France